

# **ARSLA**

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale  
Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

111, Rue de Reuilly

75012 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## ARSLA

### Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

111, Rue de Reuilly

75012 PARIS

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'assemblée générale de l'association ARSLA

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARSLA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 7 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 07 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI



# Comptes annuels

ARSLA

31/12/2019

Ce document contient 7 pages





ARSLA

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

## Sommaire

<b>1</b>	<b><i>Comptes annuels</i></b>	<b>3</b>
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif (avant répartition)	5
1.3	Compte de résultat	6



# Comptes annuels



## ARSLA

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	97 190	84 812	12 377	28 330
	TOTAL		97 190	84 812	12 377	28 330
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	309 743 2 821 039 1 772 491 146 794	474 112 1 127 674 90 815	309 743 2 346 927 644 817 55 978	309 743 2 525 150 559 606 52 958
TOTAL		5 050 069	1 692 602	3 357 467	3 447 458	
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 169		1 169	839
TOTAL		1 169		1 169	839	
Total I			5 148 429	1 777 415	3 371 014	3 476 628
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises	5 083 20 307		5 083 20 307	6 504 21 590
	TOTAL		25 390		25 390	28 095
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	2 121 47 690		2 121 47 690	6 912 23 885
TOTAL		49 811		49 811	30 797	
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	431 680 1 688 551 27 250		431 680 1 688 551 27 250	506 108 2 311 819 20 981
Total II			2 222 684		2 222 684	2 897 802
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			7 371 114	1 777 415	5 593 698	6 374 430
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres			176 954		234 338

ARSLA

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	1 123 069	1 123 069
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	2 835 722	1 502 278
	Report à nouveau	20 844	20 844
	Résultat de l'exercice	-162 024	1 333 443
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports	1 420 400	1 420 400
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	<b>Total I</b>	<b>5 238 011</b>	<b>5 400 036</b>
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	3 766	1 628
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	26 096	3 728
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	<b>Total II</b>	<b>29 863</b>	<b>5 356</b>
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 400	3 400
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 924	103 346
	Dettes fiscales et sociales	44 696	36 088
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	199 801	826 202
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	<b>Total III</b>	<b>325 823</b>	<b>969 037</b>
	Écart de conversion passif IV		
	<b>Total du passif (I+II+III+IV)</b>	<b>5 593 698</b>	<b>6 374 430</b>
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	322 423	969 037
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres	1 318 060	1 182 514

## ARSLA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	2 955	2 235
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	62 734	52 642
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation )	65 689	54 877
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	41 325	32 525
	Dons	1 379 871	1 353 351
	Legs et donations	291 184	1 069 868
Subventions d'exploitation	45 000	7 500	
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	68	1 067	
Autres produits	14 890		
<b>Total des produits d'exploitation I</b>		<b>1 838 027</b>	<b>2 519 190</b>
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	6 983	200
	Variation de stocks	-3 800	-13 226
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	37 033	47 858
	Variation de stocks	6 504	-6 504
	Autres achats et charges externes (1)	617 403	677 994
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 404	9 188
	Salaires et traitements	245 157	187 915
	Charges sociales	86 944	81 159
	Dotations	525 639	431 093
	- sur immobilisations		
amortissements			
Dotations d'exploitation			
- sur actif circulant : provisions			
- pour risques et charges : provisions	2 138		
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	437 707	618 809	
<b>Total des charges d'exploitation II</b>		<b>1 973 115</b>	<b>2 034 488</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>-135 088</b>	<b>484 701</b>
Odre commun	Excédents ou déficits transférés		III
	Déficits ou excédents transférés		IV
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	24 944	41 574
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers V</b>		<b>24 944</b>	<b>41 574</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières VI</b>			
<b>Résultat financier (V-VI)</b>		<b>24 944</b>	<b>41 574</b>
<b>Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>-110 143</b>	<b>526 276</b>
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		



## ARSLA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018  
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		958 775
	Reprises sur provisions et transferts de charges	5 989	5 944
	<b>Total des produits exceptionnels VII</b>	<b>5 989</b>	<b>964 720</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	154	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	35 347	153 825
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles VIII</b>	<b>35 502</b>	<b>153 825</b>
<b>Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		<b>-29 512</b>	<b>810 895</b>
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		3 728	
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		26 096	3 728
<b>Total des produits (I+III+V+VII+X) XIII</b>		<b>1 872 689</b>	<b>3 525 485</b>
<b>Total des charges (II-IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV</b>		<b>2 034 714</b>	<b>2 191 042</b>
<b>Excédent ou déficit (XIII-XIV)</b>		<b>-162 024</b>	<b>1 333 443</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Produits</b>		<b>269 390</b>	<b>202 869</b>
Bénévolat		206 180	202 869
Prestations en nature		63 210	
Dons en nature			
<b>Charges</b>		<b>269 390</b>	<b>202 869</b>
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		63 210	
Personnel bénévole		206 180	202 869



KPMG S.A.  
Economie Sociale et Solidaire  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

ARSLA

Annexe aux comptes annuels de  
l'exercice clos le 31 décembre 2019  
Montants exprimés en EUR

Ce rapport contient 19 pages

## Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
	Événements post-clôture	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	2
1.2.3	Changement de méthode d'estimation	2
1.2.4	Changement de méthode de présentation	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Les immobilisations et les amortissements	3
2.1.2	Stocks	5
2.1.3	Créances	5
2.1.4	Produits à recevoir	6
2.1.5	Charges constatées d'avance	6
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Fonds dédiés	6
2.2.3	Provisions pour risques et charges	6
2.2.4	Engagements de retraite et avantages assimilés provisionnés	7
2.2.5	Etat des dettes	7
2.2.6	Détail autres dettes : aides pour la recherche	8
2.2.7	Charges à payer	8
2.2.8	Produits constatés d'avance	8
3	Informations relatives au compte de résultat	9
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	9
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	9
3.3	Contributions volontaires en nature	10
3.4	Engagements hors bilan	10
3.4.1	Engagements reçus	10
3.4.2	Engagements donnés	11
3.5	Honoraires du commissaire aux comptes	11
4	Le don en confiance	12
4.1	Remboursement des frais des administrateurs	12
4.2	Remboursement de frais	12
4.3	Rémunération des dirigeants	12

5	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	13
5.1	Définition des missions sociales	13
5.2	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources	14
5.3	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	14
5.4	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	15
5.5	Les immobilisations	16
5.6	Présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2019	16



## 1 **Faits majeurs de l'exercice**

### 1.1 **Evénements principaux de l'exercice**

L'association pour la recherche sur la SLA a créé une application « SLALOM » de géolocalisation répertoriant les acteurs de soins indispensables tels que des médecins généralistes, des paramédicaux, des structures accueillant des personnes malades SLA.

#### **Evénements post-clôture**

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- Mise en place de procédures de télétravail ou d'activité partielle pour les salariés.

Dans ce contexte, l'association a fait le choix de maintenir son activité tout en respectant les règles du confinement : seuls les paramédicaux se rendent 2 jours/semaine pour maintenir l'activité de soutien aux malades.

Par ailleurs, en raison des mesures de confinement, l'ARSLA a été dans l'obligation de reporter la course solidaire contre la maladie de Charcot et les 35 ans de l'association à fin septembre 2020.

Toutefois, cette pandémie et ces décisions ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'association.

### 1.2 **Principes, règles et méthodes comptables**

#### 1.2.1 **Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.



### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

### **1.2.3 Changement de méthode d'estimation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **1.2.4 Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Les immobilisations et les amortissements

##### *Règles de valorisation de l'actif*

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

##### 2.1.1.1 Immobilisations

Situations et mouvements	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Rubriques	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	96 792	399		97 191
Immobilisations incorporelles en cours	-		-	-
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>96 792</b>	<b>399</b>	<b>-</b>	<b>97 191</b>
Immobilisations corporelles	5 058 101	454 643	462 674	5 050 070
Immobilisations corporelles en cours	-	-		-
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>5 058 101</b>	<b>454 643</b>	<b>462 674</b>	<b>5 050 070</b>
Immobilisations financières	839	330		1 169
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>839</b>	<b>330</b>	<b>-</b>	<b>1 169</b>
<b>Total</b>	<b>5 155 731</b>	<b>455 372</b>	<b>462 674</b>	<b>5 148 429</b>

### 2.1.1.2 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciels informatiques : 1 à 3 ans,
- Brevets : 7 ans,
- Agencements, aménagements des terrains : 6 à 10 ans,
- Constructions : 10 à 20 ans,
- Agencement des constructions : 12 ans,
- Matériel et outillage industriels : 5 ans,
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans,
- Mobilier : 5 à 10 ans,
- Fauteuil manuel ou électrique : 3 à 5 ans,
- Tablette commande oculaire/souris : 3 à 5 ans.

### 2.1.1.3 Amortissements

Situations et mouvements	31/12/2018	+	-	31/12/2019
<b>Rubriques</b>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	68 461	16 352		84 813
Immobilisations corporelles	1 610 641	509 287	427 327	1 692 601
<b>Total</b>	<b>1 679 102</b>	<b>525 639</b>	<b>427 327</b>	<b>1 777 415</b>

### 2.1.1.4 Dépréciation

Néant.

### 2.1.2 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré premier sorti (FIFO) ». Ils sont valorisés à hauteur de 25 391 € au 31 décembre 2019. Il y a un changement de traitement concernant le stock de Kikoz. Précédemment, les produits étaient assemblés par des bénévoles. Désormais, les Kikoz sont fabriqués par un prestataire externe. Il n'y a plus de matière première.

	31/12/2019	31/12/2018
Stocks de marchandises	20 308	21 590
Stocks produits finis	5 083	0
Stocks de matières premières, approvisionnements	0	6 504
<b>Total</b>	<b>25 391</b>	<b>28 094</b>

### 2.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	1 169	1 169	
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	2 121	2 121	
Autres créances	47 690	47 690	
Charges constatées d'avance	27 251	27 251	
<b>Total</b>	<b>78 231</b>	<b>78 231</b>	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice



### 2.1.4 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 45 727 € au 31 décembre 2019. Ils se composent des subventions à recevoir pour 45 000 € et des autres produits à recevoir pour 727 €.

### 2.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 27 251 € au 31 décembre 2019 et concernent des charges d'exploitation.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds associatifs

Libellé	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 123 069			1 123 069
Réserves	1 502 278	1 333 443		2 835 721
Report à nouveau	20 844			20 844
Fonds associatifs avec droits de reprise (Legs et donations)	1 420 400			1 420 400
Subventions d'investissement	-			-
Résultat exercice précédent	1 333 443		1 333 443	-
Résultat exercice			162 025	- 162 025
<b>Total</b>	<b>5 400 036</b>	<b>1 333 443</b>	<b>1 495 468</b>	<b>5 238 011</b>

### 2.2.2 Fonds dédiés

	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Fonds dédiés	3 728	26 097	3 728	26 096
<b>Total</b>	<b>3 728</b>	<b>26 097</b>	<b>3 728</b>	<b>26 096</b>

### 2.2.3 Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Provision Indemnités de départ à la Retraite	1 628	2 138		3 766
<b>Total</b>	<b>1 628</b>	<b>2 138</b>	<b>-</b>	<b>3 766</b>

#### 2.2.4 Engagements de retraite et avantages assimilés provisionnés

Les provisions sont évaluées à 3 766 € et sont comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux d'actualisation de 0,85%,
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, entre 65 et 67 ans.

Ce principe veut que les mêmes règles et procédures comptables soient appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables.

#### 2.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 400		3 400	
Dettes fournisseurs	77 925	77 925		
Dettes fiscales et sociales	44 697	44 697		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
Autres dettes	199 802	199 802		
Produits constatés d'avance		-		
<b>Total</b>	<b>325 823</b>	<b>322 423</b>	<b>3 400</b>	-

## 2.2.6 Détail autres dettes : aides pour la recherche

Autres dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Dotations 2009	12 500	12 500		
Dotations 2011	1 265	1 265		
Dotations 2012	15 000	15 000		
Dotations 2013	19 000	19 000		
Dotations 2014	42 860	42 860		
Dotations 2015	32 500	32 500		
Dotations 2016	58 718	58 718		
Dotations 2017	3 333	3 333		
Dotations 2018	7 708	7 708		
Dotations 2019	-	-		
<b>Total</b>	<b>192 884</b>	<b>192 884</b>	-	-

L'engagement hors bilan représente 793 K€ au 31 décembre 2019. Les engagements de recherche sont liés à des conventions pluriannuelles avec comme obligation pour le chercheur d'établir des rapports intermédiaires scientifiques et financiers.

## 2.2.7 Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 246 697 € dont 30 841 € de dettes fournisseurs, 22 972 € de dettes fiscales et sociales (provision CP, autres charges à payer) et 192 884 € d'autres dettes à payer.

## 2.2.8 Produits constatés d'avance

Néant.



### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation d'un montant de 1,8 M€ en 2019 se répartissent de la façon suivante :

Montants en €	2019	2018
Ventes de marchandises	2 955	2 235
Locations	62 155	52 642
Dons	1 379 871	1 353 351
Libéralités	291 184	1 069 868
Cotisations	41 325	32 525
Divers	60 538	8 569
<b>Total</b>	<b>1 838 027</b>	<b>2 519 190</b>

#### 3.2 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif salarié de l'ARSLA au 31 décembre 2019 se décompose comme suit :

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Employés	5	
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>-</b>

### 3.3 Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de contributions bénévoles et une prestation publicité dont la valorisation est la suivante :

Prestations bénévoles en nature	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre d'heures de bénévolat sur l'année	16 250	15 989	16 790	16 890	16 680
Valorisation en euros					
- Masse salariale	158 600	156 053	163 870	163 326	160 295
- Charges sociales et fiscales assises sur les salaires	47 580	46 816	49 161	48 997	48 088
<b>Valorisation totale en euros</b>	<b>206 180</b>	<b>202 869</b>	<b>213 031</b>	<b>212 323</b>	<b>208 383</b>

Contribution volontaire prestation publicité Mécénat	2019
Publicité TF1	48 840
<b>Valorisation totale en euros</b>	<b>48 840</b>

La méthode de calcul de la valorisation des contributions volontaires est :

- Les heures de bénévolat sont valorisées au taux du SMIC horaire. Les charges sociales et fiscales théoriques basées sur ces heures de bénévolat sont fixées à 30% du montant brut valorisé.

Les contributions volontaires sont constituées :

- De bénévoles assurant la représentation de l'association sur le terrain, la gestion des dons, la gestion des prêts de matériels, la ligne d'écoute... ;
- Des membres du conseil d'administration ;
- Des membres du conseil scientifique ;
- Des membres du comité qualité de vie et aides techniques.

### 3.4 Engagements hors bilan

#### 3.4.1 Engagements reçus

##### 3.4.1.1 Engagements prévisionnels concernant les legs

Engagement prévisionnel de legs : le portefeuille de legs de 2019 s'élève à 468 K€ dont 291 K€ sont comptabilisés en produits.

Il reste 177 K€ en engagement hors bilan au 31 décembre 2019.

### 3.4.2 Engagements donnés

#### 3.4.2.1 Engagements concernant les conventions de recherche

Le montant de l'engagement concernant les conventions de recherche représente au total 793 K€.

#### 3.4.2.2 Engagements concernant la convention de recherche PULSE

Engagement accepté par l'association	Engagement au 31/12/2018	Dont financement versé en 2019	Engagement hors bilan restant au 31/12/2019
Projet PULSE	650 000	125 000	525 000
<b>Total</b>	<b>650 000</b>	<b>125 000</b>	<b>525 000</b>

Le montant total de l'engagement hors bilan représente 525 K€ au 31 décembre 2019.

### 3.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes 2019 pris en charge dans l'exercice s'élève à 9 641 € et se ventile comme suit :

	Montant (€) TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	9 641
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
<b>Honoraires totaux</b>	<b>9 641</b>



## 4 Le don en confiance

### 4.1 *Remboursement des frais des administrateurs*

Le montant des frais de remboursement des administrateurs est de 625 euros pour la présidente et de 2 450 euros pour les autres administrateurs correspondant essentiellement aux frais de déplacement.

### 4.2 *Remboursement de frais*

Le montant des remboursements des frais de la directrice est de 15 500 euros. Il correspond à des frais de déplacement d'elle-même et de membres de l'association et à des achats de matériel pour l'association.

### 4.3 *Rémunération des dirigeants*

Information sur la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 : les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association ARSLA sont le président, et les deux vice-présidents. Ils ne perçoivent aucune rémunération de l'association.

Information sur les cinq plus hautes rémunérations : l'association ayant uniquement 6 salariés ne souhaite pas communiquer sur cette donnée par respect envers son équipe

## 5 **Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)**

L'ARSLA fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le compte d'emploi annuel des ressources issues de la générosité du public (CER) est présenté ci-après. Les règles de gestion et d'établissement du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

### 5.1 **Définition des missions sociales**

Conformément à ses statuts, l'ARSLA a pour but :

- D'apporter un soutien aux patients et à leur famille, dans le respect des diversités, des situations et des souhaits ;
- De soutenir les recherches sur la Sclérose Latérale Amyotrophique – dite aussi « maladie de Charcot » – et les autres maladies du motoneurone, et d'encourager toutes les initiatives engagées contre ces maladies et les handicaps qu'elles entraînent ;
- De promouvoir la réflexion et la collaboration avec le corps médical et scientifique ;
- De favoriser les échanges et les projets communs avec toutes les autres associations luttant contre les maladies neurologiques et leurs conséquences ;
- De sensibiliser l'opinion publique sur cette maladie ;
- De solliciter le concours des pouvoirs publics et du secteur privé en vue de la réalisation des objectifs définis ci-dessus.

Les missions sociales se déclinent plus précisément de la façon suivante afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Soutenir les malades et les aidant pour une meilleure qualité de vie : mise à disposition d'aides techniques, soutien psychologique et écoute, aide sociale et juridique et formation des aidants familiaux et professionnels ;
- Accélérer et promouvoir la recherche par le soutien et le financement de programmes de recherche ;
- Sensibiliser, communiquer et faire connaître la maladie.



## 5.2 *Ressources issues de la générosité du public et autres ressources*

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons collectés auprès des particuliers, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des produits des événements organisés par des tiers ou par l'association elle-même,
- Du mécénat d'entreprise, qu'il soit affecté ou non affecté,
- Des legs et donations, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des cotisations des membres.

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de l'ARSLA à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour :

- De produits liés à la gestion du patrimoine immobilier et financier,
- De subventions publiques,
- D'autres produits divers.

## 5.3 *Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources*

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales,
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés,
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clé individuelle en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées,
- La répartition des coûts liés à la communication répartis entre missions sociales (plaidoyer) et frais de recherche de fonds (appels aux dons).

**Tableau de passage entre les charges par nature et les emplois (colonne 1 du compte d'emploi des ressources)**

	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Fonctionnement	Provisions	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Total
Achats et charges externes	356 828	206 690	100 608			664 125
Personnel	199 053	42 779	90 270			332 101
Recherche						-
Dotations amortissements	489 831	13 625	22 184		-	525 639
Impôts et taxes	7 431	951	3 023			11 404
Charges diverses	437 124	148	436			437 707
Dotation aux provisions				2 138		2 138
Engagements à réaliser sur ressources affectées					26 097	26 097
Exceptionnel	25 921	2 511	7 069			35 502
<b>Total</b>	<b>1 516 187</b>	<b>266 703</b>	<b>223 589</b>	<b>2 138</b>	<b>26 097</b>	<b>2 034 714</b>

#### 5.4 **Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public**

Les ressources affectées par les financeurs et donateurs (subventions, ressources issues de la générosité du public) financent les emplois pour lesquels elles ont été octroyées.

Les ressources issues de l'appel public à la générosité non affectées financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- Missions sociales,
- Frais d'appel des fonds,
- Frais de fonctionnement.

## 5.5 Les immobilisations

Les immobilisations acquises sont prioritairement financées par les ressources issues de la générosité du public affectées à l'achat d'aides techniques et de matériel de compensation de l'handicap, ou non affectées. Leur montant s'élève en 2019 à 455 K€.

Pour les acquisitions significatives, un plan de financement est présenté afin d'identifier la quote-part des ressources issues de la générosité publique utilisée pour financer leur acquisition. En 2019, aucune immobilisation significative n'a été identifiée.

Les immobilisations reçues par voie de legs et de donation ne figurent pas dans le compte d'emploi des ressources conformément au règlement CRC 2008-12.

## 5.6 Présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2019

EMPLOIS	Emplois de N compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (2) (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N compte de résultat (4)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (5)
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DE PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		<b>1 080 754</b>
<b>I - MISSIONS SOCIALES *</b>	<b>1 516 187</b>	<b>1 516 187</b>	<b>I - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>1 713 678</b>	<b>1 713 678</b>
<b>I.1. Réalisées en France</b>	<b>1 516 187</b>	<b>1 516 187</b>	<b>I.1. Dons et legs collectés</b>	<b>1 671 060</b>	<b>1 671 060</b>
- Actions réalisées directement	1 516 187	1 516 187	- Dons manuels non affectés	993 228	993 228
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	386 648	386 648
			- Legs et autres libéralités non affectés	291 184	291 184
			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
<b>I.2. Réalisées à l'étranger</b>					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
- Actions réalisées directement					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>266 703</b>	<b>266 703</b>	<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>42 618</b>	<b>42 618</b>
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	266 703	266 703			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>223 589</b>	<b>223 589</b>	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	<b>39 688</b>	
			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>45 000</b>	
			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>70 595</b>	
	<b>T3 2 006 480</b>	<b>2 006 480</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 006 480</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 868 961</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>2 138</b>		<b>II - REPRIS DES PROVISIONS</b>	<b>-</b>	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>26 097</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>3 728</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		<b>3 728</b>
<b>IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>162 025</b>	
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>2 034 714</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>2 034 714</b>	<b>2 798 160</b>
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>455 042</b>			
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements** des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>477 613</b>			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>1 983 909</b>	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>1 983 909</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>814 251</b>
			<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales	14 370		Bénévolat	206 180	
Frais de recherche de fonds	48 840		Prestations en nature	63 210	
Frais de fonctionnement et autres charges	206 180		Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>269 390</b>		<b>Total</b>	<b>269 390</b>	

\* ou dépenses opérationnelles

\*\* et de la VNC des immobilisations cédées, financées par la GP